Atelier n°9 : Mémoire

Animateurs : Sœur Catherine Sesboue, Secrétaire Générale de la CORREF, p. Pierre-Yves Pecqueux, c.j.m, Secrétaire Général Adjoint de la CORREF

Rapporteur : Valentin Favrie, Responsable du Centre National des Archives de l'Église de France (CNAEF)

INTRODUCTION

Pourquoi faire mémoire ?

« J'attends de la CIASE que le maximum de faits soient répertoriés, que le maximum de victimes soient reconnues, que le maximum de criminels soient reconnus aussi, peut-être pas en tant que criminels devant la justice, mais au moins devant l'Église, et puis puisque c'est l'Église qui a demandé la mise en place de cette commission, j'attends qu'elle aide, qu'elle ouvre les yeux vraiment pas pour dire « plus jamais ça, ou c'est la der des ders ». On s'en fout de ça mais pour dire « on fait autrement maintenant, on fait autrement, la sexualité c'est merveilleux, la sexualité ça donne du plaisir, la sexualité ça permet d'être équilibré ». Par la transparence de la lumière, on met des choses en lumière, pour pouvoir réapprendre à aimer. Le monde sera meilleur si la sexualité est aimée et enseignée en tant qu'aimée. »[1]

On fait mémoire en tant que peuple chrétien, comme à la messe par exemple. Dans les Ecritures, il y a d'ailleurs un commandement de faire mémoire. **« Souviens-toi ! »** est un texte central (Exode 13,3).

Dès 2018, les évêques ont compris que la mémoire est un enjeu extrêmement fort, car le principe d'un lieu de mémoire est voté. Ensuite, en 2021 un groupe de travail s'est formé et les évêques ont voté deux autres résolutions sur la mémoire :

- Avoir un lieu de mémoire national pour que les personnes victimes y laissent leurs récits de vie
- Journée mémorielle des personnes victimes de violences dans l'Eglise le troisième vendredi de carême avec un thème différent chaque année (cyberviolences en 2025)

Ce groupe a formulé plusieurs préconisations dont :

- Pouvoir laisser une trace des récits de vie,
- Créer un comité d'experts,
- Créer un site internet préfiguratif du lieu de mémoire

Dans un premier temps, des universitaires ont été contactés pour construire ce lieu mais ils ont refusé (2023). L'idée d'une œuvre mémorielle duplicable a ensuite émergé. Il s'agissait d'avoir une

[1] Témoignage d'une personne victime extrait de l'ouvrage publié par la CIASE *De victimes à témoins – Témoignages adressés à la CIASE :* https://www.ciase.fr/medias/Ciase-Rapport-5-octobre-2021-Annexe-AN32-Recueil-de-temoignages-De-victimes-a-temoins.pdf

référence dans chaque diocèse (comme la robe de baptême en Belgique par exemple). Un groupe de travail ad hoc a été créé pour réaliser cet appel d'offre, mais celui-ci a rapidement conclu à l'inopportunité d'un tel projet. C'est ainsi que le « Vademecum pour une œuvre mémorielle de proximité »[2], à destination des diocèses, a vu le jour en 2024. Enfin, la CEF et la CORREF se sont associées pour mettre en œuvre un site internet afin que les personnes victimes puissent laisser une trace. Cela répond à une demande particulièrement urgente car un maximum de personnes victimes doit pouvoir témoigner[3].

Site internet « Garder mémoire »

La création d'un site internet émane d'une résolution de l'Assemblée plénière des évêques de mars 2023, suite à la remise du rapport du groupe de travail Mémoire.

Son nom : « Garder mémoire : un site pour ne pas oublier les violences sexuelles commises dans un cadre ecclésial »[4]. La couleur verte du site renvoie à l'espérance, la couleur liturgique du temps ordinaire, et la couleur du recueil de témoignages « De victimes à témoins » de la CIASE. A ce jour, trois grandes rubriques sont créées :

- **« Témoigner -** Lire, entendre, déposer des récits d'expériences personnelles » : présence d'un formulaire pour déposer son témoignage de manière confidentielle et anonyme
- **« Se souvenir -** Découvrir les actions mémorielles initiées dans l'Église » : présence d'un formulaire pour témoigner d'une action mémorielle réalisée
- **« Comprendre -** Évènements et actions engagées dans l'Église depuis 2016 »

Ce site internet est évolutif et reste une première étape. Son contenu sera enrichi progressivement.

ECHANGES

Site internet « Garder mémoire »

Le plan du site internet doit être bien pensé. On fait mémoire de ce qui s'est passé, et cela doit être compris d'emblée. En conséquence, les actions de l'Eglise doivent être présentées en dernier.

Si le site a été tout récemment ouvert, déjà un témoignage, ainsi qu'une action mémorielle, ont été déposés via les formulaires.

C'est important de montrer que la CEF et la CORREF travaillent avec des personnes victimes pour l'élaboration du site internet. La CEF a identifié 12 collectifs qui ont été invités à la session « Lutte contre les violences » mais d'autres lui sont encore inconnus. Elle doit progresser dans l'identification des personnes victimes.

Propositions d'amélioration :

- Ajouter une bibliographie qui sera mise à jour régulièrement

[2] https://gardermemoire.fr/wp-content/uploads/2024/11/20240319_Vademecum_oeuvre_memorielle.pdf
[3] Pour plus de détails sur les actions menées depuis 2023, consulter le rapport « Lutte contre les violences sexuelles dans l'Eglise catholique – rapport sur la mise en œuvre des décisions votées à l'Assemblée plénière de mars 2023 » : https://eglise.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/2/2025/03/Rapport_lutte_contre_les_violences_2025.pdf
[4] https://gardermemoire.fr/

- Ajouter un glossaire

Le travail d'enquête

La mémoire, c'est d'abord retrouver mémoire pour soi-même. Nous pouvons avoir besoin de voir le lieu, de retrouver le nom de l'agresseur et de connaître son parcours. Tout un travail d'enquête peut être mené à cette fin :

- Se déplacer
- Contacter les diocèses dans lesquels est passé l'agresseur
- Contacter plus spécifiquement les services d'archives diocésains pour consulter son dossier
- Contacter les Archives départementales pour retrouver un avis de décès

Ce travail d'enquête démontre l'importance des archives. Elles répondent à un besoin de connaissance de la part des personnes victimes. Or, on retrouve parfois des dossiers qui ont été vidés. Des procédures doivent donc être mises en place dans les diocèses et congrégations pour empêcher que ces dossiers soient vidés. Des formations pourront aider à les appliquer.

En outre, ce travail d'enquête, mené par les personnes victimes elles-mêmes, doit pouvoir être valorisé sous forme de vidéo sur le site internet « Garder mémoire ».

Le sujet de la mémoire s'est imposé rapidement dans le travail mené par le collectif « Voix libérées », afin de ne pas la perdre. De la même manière, le collectif a fait appel aux Archives départementales pour son travail d'enquête. Une plaque a ainsi été posée dans la basilique Saint-Martin de Tours. Un QR Code renvoie vers le site internet « Mémoire et Pardon – Eglise 37 »[5].

Lieu de mémoire

A ce jour, la recherche d'un lieu de mémoire n'est pas aboutie. De fait, les universitaires contactés pour aider à la réflexion ont refusé. Ce refus est probablement lié au contexte de la remise du rapport de la CIASE, ainsi qu'au peu de moyens que la CEF peut engager. Toutefois, un conseil scientifique reste indispensable pour avancer sur ce projet. D'autres démarches auprès des universitaires peuvent être lancées aujourd'hui. L'association « Mémoires des violences sexuelles et abus dans les Eglises »[6] a été créée à la suite des travaux des groupes post CIASE, mais celle-ci a également des moyens très réduits. Elle réalise de la veille et produit une newsletter toutes les deux semaines. Elle ne peut se pencher sur la recherche d'un lieu de mémoire.

Le diocèse d'Orléans a entamé une réflexion sur un lieu de mémoire. Cela pose plusieurs interrogations : qu'attendent les personnes victimes ? A qui s'adresse un tel lieu de mémoire ? Les enjeux sont multiples et leur prise en compte est complexe. Un lieu de mémoire doit aussi être un lieu de prévention pour les diocèses et toutes les communautés chrétiennes.

[5] https://www.memoireetpardon-eglise37.org/
[6] https://www.helloasso.com/associations/memoires-des-violences-sexuelles-et-abus-dans-les-eglises

Autres sujets

Si l'on souhaite déposer son témoignage sans diffusion immédiate – par exemple, après son décès – on peut le faire sur la plateforme sécurisée « Mémo de vie » de France Victime[7].

La mémoire se transmet car des personnes sont capables de le faire. Le changement régulier des équipes de la CEF et des diocèses induit une déperdition des énergies et potentiellement une perte de connaissances et de compétences.

[7] https://memo-de-vie.org/